MOBILITÉ SORTANTE STAGE HORS UFR : MODALITÉS DE CANDIDATURE

IMPORTANT

» Votre candidature doit être déposée au **minimum 3 mois avant le début de la période de stage** (par exemple le 1er avril au plus tard pour un départ le 1er juillet).

» Dépôt des dossiers **en ligne uniquement** **(** 👉 aucun dossier papier ne sera pris en compte)

un seul fichier PDF avec :

» **Partie 1** : Lettre de motivation

» **Partie 2** : Description de l'hôpital et du service d'accueil permettant de s'assurer de la qualité pédagogique du stage

» **Partie 3** : Lettre d'acceptation du chef de service d'accueil (voir exemple possible)

» **Partie 4** : Formulaire de diffusion des coordonnées personnelles **à télécharger** Cliquer ICI

» **Partie 5** : Formulaire de déclaration : Stage de Super Externe (DFASM3 uniquement) **à télécharger** Cliquer ICI

Déposez votre dossier

En cas de refus de la PJ lors de l'envoi, merci de compresser votre PDF.



Suite à un avis favorable, vous devrez saisir votre convention de stage via l'**application PStage** (disponible sur l'INTRANET ETUDIANT) et la faire signer par toutes les parties :

1. L'hôpital
2. Vous-même
3. Doyenne de l'UFR : vous enverrez votre convention de stage par mail à votre gestionnaire de scolarité chargée des stages Stéphanie Bénaud stephanie.benaud@uvsq.fr qui transmettra (Attention : délai de plusieurs semaines).

Votre départ est conditionné par la signature de la convention. Toutes les informations ICI